



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Animateurs périscolaires en Martinique

Question écrite n° 41631

Texte de la question

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des animateurs périscolaires de Martinique qui, depuis un an, sont eux aussi en première ligne de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales. La rentrée des classes en Martinique a été reportée, mais les accueils collectifs de mineurs restent fermés sans perspective autre que le chômage partiel pour les personnels. Mme la députée souhaite donc attirer l'attention de M. le ministre en lui rappelant que les animateurs agissent aux côtés des enseignants et des familles pour accueillir quotidiennement des enfants sur leurs temps de loisirs en toute sécurité malgré les circonstances ; qu'ils élaborent des activités socio-éducatives, sportives, culturelles et de loisirs, fondamentales pour l'épanouissement des enfants, des adolescents et des jeunes ; qu'ils mènent des projets avec les enfants afin de renforcer leur participation à la vie sociale et d'ouvrir des espaces éducatifs. Cependant, malgré cet engagement, qu'ils soient associatifs ou agents de collectivités locales, ces professionnels de la communauté éducative et de l'économie sociale et solidaire sont démunis. Si les aides financières des pouvoirs publics ont préservé le secteur sportif, il n'en est pas de même des autres secteurs de l'animation et de l'accompagnement éducatif. Elle lui demande en conséquence quelles mesures elle compte prendre pour soutenir cette activité essentielle.

Données clés

Auteur : [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41631

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 février 2022

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7270

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)